# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 84** 21 février 1997

#### SOMMAIRE

Article S.A., Luxembourg page 4005	Mazars & Guerard (Luxembourg) S.A., Luxembg	3992
(L)'Atelier 2, S.à r.l., Luxembourg 3989	Mecfin Luxembourg, Luxembourg	3994
Audiolux S.A., Luxembourg 4024	Medicare, S.à r.l., Luxembourg	
Belton Luxembourg S.A.H., Luxembourg 4013	M-Fund, Sicav, Luxembourg	
Belubond Fund, Sicav, Luxembourg 4028	MG Investissements S.A., Luxembourg	
Boucherie Scharpantgen, S.à r.l., Junglinster 4015	Minusines S.A., Luxembourg	
Bulfin S.A., Luxembourg	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg	
Burbank Holdings S.A., Luxembourg 4025		
Cadake Transport International S.A., Luxembourg 4009	Noisette S.A., Luxembourg	
(Le) Care S.A., Belvaux 3991	Normalux S.A. Holding, Luxembourg	
	NRF Luxembourg S.A., Luxembourg	
Cargo-Trailer S.A., Foetz	Omnium for Industrial Equipment S.A., Luxembg	
	Optos S.A., Howald	
Communication et Edition CeC, S.à r.l., Mamer 4017	Organic Media, S.à r.l., Luxemburg	
Comptoir Luxembourgeois de Crédit S.A., Luxbg 4026	Panelfund, Sicav, Luxembourg	4029
Copartin S.A., Luxembourg	Pasteur S.A., Luxembourg	
Delpo-Lux S.A., Bertrange	Platheg S.A., Luxembourg	3998
E.B.I.M. S.A., Luxembourg 4030	Polyval Holding S.A., Luxembourg	3999
Figura International S.A., Luxembourg 4030	Project Management and Marketing (Luxembourg)	
Financial Help Company S.A., Luxembourg 4031	S.A., Luxembourg	3999
Flexifund, Sicav, Luxembourg 4029	Propinvest Holding S.A., Luxembourg	3999
Foggy Bay S.A., Luxembourg	Pryca S.A., Luxembourg	
Food Quality S.A., Luxembourg 4032	Quercus Holdings S.A., Luxembourg	
Foyer de la Femme, A.s.b.l., Esch an der Alzette 4007	Rabelco Luxembourg S.A., Luxembourg	
Galea Finance Holding S.A.H., Luxembourg 4018	Ramex S.A., Luxembourg	
Gammafund, Sicav, Luxembourg 4027	Ramur S.A., Luxembourg	
Helen Holdings S.A., Luxembourg 4027	Recherche et Développement Participations S.A.,	7001
Hepolux S.A.H., Luxembourg 3986		4001
Hobuch Finanz S.A., Luxembourg 4032	Luxembourg	
Hochston S.A., Luxembourg 3986	Reg S.A., Luxembourg	
Hotels & Realty International S.A.H., Luxembourg 3986	Reichel Immobilier S.A., Luxembourg	
Hotwork International S.A., Luxembourg 3986	Roland International Holding S.A., Luxembourg	
Israel 2000 Management S.A., Luxembourg 3987	Royal Oak S.A.H., Luxembourg	4002
Itec, S.à r.l., Luxembourg	S.A.B.E.G.H.I.N., Bureau Economique de Gestion	
IT Marketing S.A., Sandweiler 3987	et Holding International S.A., Luxembourg	4026
Jellux S.A.H., Luxembourg	San Bernardino S.A.H., Luxembourg	4023
J.G. Martin Invest S.A., Luxembourg 3988	S.A.P.F.I., Société Anonyme de Participations Finan-	
J.H.W. Aviation S.A., Luxembourg 3988	cières, Luxembourg	4025
J.K. Holding S.A., Luxembourg 3988	SAPRI, Société Anonyme pour la Recherche d'In-	
JVM, S.à r.l., Wickrange	vestissements S.A., Luxembourg	4024
Kiwinter S.A., Luxembourg	Schetralux, S.à r.l., Schengen	
KJR-Invest S.A., Luxembourg	Schroder International Selection Fund, Sicav, Sen-	
Klopp Gérard, S.à r.l., Luxembourg 3991	ningerberg	4026
	Shelin Ltd, Luxemburg	
Kontex International S.A., Luxembourg 3990	Shortfund, Sicav, Luxembourg	
Kote of Finland S.A.H., Luxembourg 3990	Simon S.A., Bridel	
Lentulus (Luxembourg) S.A., Luxembourg 3991	Société de Gestion du Rominvest International Fund	1025
Leplatex-Verein Holding S.A., Luxembourg 3992	S.A., Luxembourg	4023
Lesiface S.A., Luxembourg		
Levlux S.A., Luxembourg	Sorano S.A., Luxembourg	
Lousin Investment S.A.H., Luxembourg 3988	Springflower S.A., Luxembourg	
Lux Technologies S.A., Luxembourg 3993	Storebrand Luxembourg S.A., Luxembourg 4002,	
Malgame S.A., Luxembourg	Swindon Investments S.A., Luxembourg	
Management Consult S.A., Hesperange 3993	Technoventures Holding S.A., Luxembourg	
Marsol S.A., Luxembourg	Weber & Co, S.à r.l., Luxembourg	
Maximmo S.A., Luxembourg 3995	Westrading, S.à r.l., Luxembourg	4016

#### **HEPOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 38.064.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société HEPOLUX S.A.H. L'agent domiciliataire MERITA BANK LUXEMBOURG S.A. **Signatures** 

(44476/036/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# **HOCHSTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 18.582.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 1996. Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour HOCHSTON S.A. **CREGELUX** Crédit Général du Luxembourg Société Anonyme Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 61, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44477/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# HOTELS & REALTY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 40.569.

# DISSOLUTION

# Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 94S, fol. 57, case 1, que la société HOTELS & REALTY INTERNATIONAL S.A., a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant personnellement à sa charge tous les engagements sociaux, les actifs et passifs connus et inconnus de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée et les dettes apurées.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(44478/215/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# **HOTWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 26.707.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 21 novembre 1996.

Pour HOTWORK INTERNATIONAL S.A. **CREGELUX** Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 61, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44479/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### ISRAEL 2000 MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 47.223.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD

**LUXEMBOURG** 

Société Anonyme

P. Visconti Mandataire

L. Grégoire Sous-Directeur

commercial

Decisions of the Annual General Meeting

During the year under review, the total income reached an amount of USD 129,061.- and the total expenses reached an amount of USD 130,065,- resulting in a net loss of USD 1,004.-.

It was decided to carry forward the net loss of the year. Due to the net loss previously carried forward, the total net loss carried forward amounts to USD 2,860.-.

Board of the Meeting

Mrs Anne de La Vallee Poussin

MM. Edward de Burlet

Roger Cukierman

Pierre Palasi

Eliezer Yones

Yoel Berger.

Statutory Auditor

COOPERS & LYBRAND.

(44495/010/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### IT MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 53.614.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

(44496/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### ITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid. R. C. Luxembourg B 29.391.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(44497/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# ITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 29.391.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(44498/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### JELLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 36.782.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société JELLUX S.A.H.

l'Agent domiciliataire

MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(44501/036/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### J.H.W. AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha. R. C. Luxembourg B 46.343.

Le bilans au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1195, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Signature.

(44502/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### J.G. MARTIN INVEST S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 31.810.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du pocès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 6 décembre 1996, que:

- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société

Signature

(44503/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### J.K. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 41.030.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société J.K. HOLDINGS S.A.

l'Agent domiciliataire

MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(44504/036/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### LOUSIN INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 8, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 49.368.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire de la société

(44520/271/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### JVM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 2, rue du Bois. R. C. Luxembourg B 30.368.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(44505/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### KIWINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 34.968.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 novembre 1996, Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour KIWINTER S.A. CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44506/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### L'ATELIER 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 3, rue Chimay. R. C. Luxembourg B 13.389.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société L'ATELIER 2, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

(44514/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### KJR-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 41.133.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société KJR-INVEST S.A.

l'Agent domiciliataire

MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(44507/036/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### KJR-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 41.133.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société KJR-INVEST S.A.

l'Agent domiciliataire

MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(44508/036/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### KJR-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 41.133.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 3, a été déposé

au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société KJR-INVEST S.A.

l'Agent domiciliataire

MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(44509/036/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# KJR-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 41.133.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 décembre 1996 que:

- M. Jeroen van der Molen, juriste de banque, demeurant à Trintange (Luxembourg).
- a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Kari Mannio, que
- M. Romain Kremer, comptable, Dudelange (Luxembourg)
- a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de M. Boris Angelsberg, que
- le siège social a été transféré du 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-2012 Luxembourg au 189, avenue de la Faïencerie, L-2015 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Pour extrait conforme Pour la société KJR-INVEST S.A. l'Agent domiciliataire MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44510/036/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# KOTE OF FINLAND S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 36.179.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société KOTE OF FINLAND S.A.H.

l'Agent domiciliataire

MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(44513/036/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# KONTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 32.211.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 21 novembre 1996.

Pour KONTEX INTERNATIONAL S.A.

**CREGELUX** 

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44512/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### KLOPP GERARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, boulevard G.-D. Charlotte. R. C. Luxembourg B 43.186.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(44511/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### LE CARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Belvaux, 25, rue de Alliés. R. C. Luxembourg B 56.745.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 7 novembre 1996

Monsieur Jean-Paul Defay est autorisé à effectuer la retranscription de la carte de commerce n° 77.258, actuellement au nom de Monsieur Guy Bidaine, au nom de la société.

> Certifié sincère et conforme Le Conseil d'Administration

T. Herkrath

I.-P. Defay

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44515/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 29.145.

Les documents de clôture au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Certifié sincère et conforme Pour LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A. CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Signature

(44516/020/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# MALGAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle. R. C. Luxembourg B 42.552.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 1995

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de

- Monsieur Patrick Rochas:
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Maurice Houssa.

L'assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes, la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat d'administrateur et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1996.

> Signature Administrateur

(44524/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### LEPLATEX-VEREIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 13.614.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 novembre 1996, Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt/Syre, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour LEPLATEX-VEREIN HOLDING

**CREGELUX** 

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44517/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### LESIFACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 13.494.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 novembre 1996, Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour LESIFACE S.A. CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44518/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### LEVLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.478.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 novembre 1996, Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour LEVLUX S.A. CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44519/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nic Welter. R. C. Luxembourg B 56.248.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 18 octobre 1996

- 1. La gestion journalière de la société est confiée à MM. Yves Mertz, Patrick Rochas, Hans-Jürgen Salbach et Philippe Slendzak; la société est valablement engagée par la signature individuelle d'une de ces quatre personnes.
- 2. Chacune des personnes précitées pourra engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence d'un million de francs luxembourgeois; au delà, la signature conjointe de deux administrateurs sera requise.

Luxembourg, le 25 novembre 1996.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44528/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### LUX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier. R. C. Luxembourg B 52.362.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(44522/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### M-FUND. SICAV. Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 42.004.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1996.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD

**LUXEMBOURG** 

Société Anonyme

P. Visconti

L. Grégoire

Mandataire

Sous-Directeur

commercial

Décision de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice 1995.

Conseil d'Administration

Anne de La Vallée Poussin;

Geoffroy Linard de Guertechin;

lean-Vital de Muralt;

Vasco de Mello;

Pedro Rocha E Melo;

José Guimaraes;

Luis Marques.

Réviseur d'entreprises

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

(44523/010/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### MANAGEMENT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 4. Dezember 1995

Es wird festgestellt, dass 100 % des Aktienkapitals vertreten sind.

Anwesend sind die Vorstandsmitglieder:

Monique Hermann,

Jürgen Arweiler,

Angelo Zito.

Einziger Tagespunkt: Ausscheiden und Neueintritt eines Vorstandsmitgliedes.

Das Vorstandsmitglied, Herr Angelo Zito, Bankkaufmann, wohnhaft zu Bettingen/Mess, scheidet mit sofortiger Wirkung aus dem Vorstand aus.

Herr K.G. Beeskow, Kaufmann, wohnhaft in 38, rue Principale, L-6990 Rameldange, wird zum neuen Vorstandsmitglied ernannt.

Luxemburg, den 4. Dezember 1995.

#### MANAGEMENT CONSULT S.A.

Einverstanden

M. Hermann

I. Arweiler

A. Zito **Vorstandsmitglied** Vorstandsmitglied

Vorstandsmitglied

K.G. Beeskow

Das neue Vorstandsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 17, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44525/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### MARSOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.024.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre. Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société RIA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 novembre 1996, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme MARSOL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.024, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 416 du 24 octobre 1994.
- Le capital social est fixé à quinze millions de francs (15.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-).
- Sa mandante est devenue propriétaire des quinze mille (15.000) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.
  - Par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- Tous les actifs de la société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.
  - Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 69, route d'Esch.

Et à l'instant, le comparant a présenté au notaire instrumentant le registre des actions nominatives qui est arrêté en sa présence.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Pennacchio, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 94S, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

F. Baden.

(44526/200/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# MECFIN LUXEMBOURG.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.024.

#### DISSOLUTION

## Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 94S, fol. 96, case 11, que le conseil d'administration de la société MECFIN – MECCANICA FINANZIARIA S.p.A., en abrégé MECFIN, ayant son siège social à Rome, Viale Maresciallo Pilsudski n. 92, inscrite au Registre de Commerce en Italie sous le numéro C.C.I.A.A. Roma n. 294534, a décidé la dissolution et la fermeture avec effet au 31 octobre 1996 de sa succursale MECFIN LUXEMBOURG au Grand-Duché de Luxembourg et a déclaré en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs éventuels de la succursale dissoute et que la liquidation de ladite succursale est achevée sans préjudice du fait que la société répond personnellement de tous les engagements financiers et sociaux, décharge ayant été donnée au représentant permanent pour l'activité de la succursale.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

C. Hellinckx.

(44529/215/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### MAXIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal.

\_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 8 janvier 1996

Il résulte dudit procès-verbal que Messieurs Ghislain Bayet, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Jacques Decelle, employé, demeurant à Sahe Saint-Géry, et Madame Françoise Michaux, employée, demeurant à Rhode St-Genèse, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement des administrateurs actuels.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année se terminant le 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Pour extrait conforme
A Schmitt

Pour copie conforme

Mandataire

A. Schmitt Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44527/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

## MEDICARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

nege social. Luxellibou

Le soussigné, Gouzee de Harven Bruno, donne par la présente sa démission de son poste de gérant de la société MEDICARE, S.à r.l., avec effet au 30 avril 1996.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

B. Gouzee de Harven.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44530/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# MG INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Luxembourg, 3, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 48.471.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 61, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . . . . . . . . LUF (375.508,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Signature.

(44531/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# **OPTOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 23.658.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPTOS S.A., ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 103, route de Diekirch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 23.658, constituée suivant acte reçu en date du 17 décembre 1985, publié au Mémorial C, numéro 44 du 20 février 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 14 février 1986, publié au Mémorial C, numéro 126 du 16 mai 1986;
- en date du 18 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 230 du 30 mai 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Junker, conseiller fiscal, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur John Oestreicher, employé privé, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la société au 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald.
- 2. Modification de l'article 2, alinéa 1er des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- «Art. 2. Premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Howald.»
- 3. Changement de la date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures et ce pour la première fois en 1997.
  - 4. Modification de l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- «Art. 6. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège de la société ou en tout endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures, et ce pour la première fois en 1997.»
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Walferdange à Howald/Hesperange et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Howald.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date et l'heure de l'assemblée générale annuelle pour la tenir dorénavant le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures et ce pour la première fois en 1997.

# Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège de la société ou en tout endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Junker, J. Oestreicher, B. D. Klapp, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1996, vol. 825, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 décembre 1996.

J. Elvinger.

(44537/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 novembre 1996

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Yannis V. Vardinoyannis, homme d'affaires, résidant à Athènes (Grèce), a été coopté en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Theodoros J. Vardinoyannis. Sa nomination définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

A. Schmitt Mandataire A. Schmitt Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44532/275/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### **NOISETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 18.853.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 61, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour NOISETTE S.A. Société Anonyme **CREGELUX** Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(44533/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### NORMALUX S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 39.477.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(44534/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### NRF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains. R. C. Luxembourg B 50.694.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 9 décembre 1996

Monsieur Abraham Emmerik a démissionné comme administrateur de la société.

ALPMANN HOLDINGS LIMITED, demeurant à Tortola, British Virgin Islands, est appelée aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Abraham Emmerik.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44535/760/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# REG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle. R. C. Luxembourg B 39.003.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 septembre 1996

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de

- 1) Monsieur Jean-Marc Jorand;
- 2) Monsieur Robert Niestle;
- 3) Monsieur Raoul Polidura.

L'assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes, la société

GESTOVAL SOCIETE FIDUCIAIRE (Genève).

Le mandat d'administrateur et du commissaire ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1996.

SFS MANAGEMENT

(agent domiciliataire) Signature

(44551/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 4.829.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 61, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT

Société Anonyme CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(44536/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### ORGANIC MEDIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1880 Luxemburg, 64, rue Pierre Krier. H. R. Luxemburg B 49.031.

Auszug aus der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung abgehalten am 5. November 1996 um 9.00 Uhr

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig, den Sitz der Gesellschaft von L-1260 Luxemburg, 39, rue de Bonnevoie, nach L-1880 Luxemburg, 64, rue Pierre Krier, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial C.

Luxemburg, den 5. November 1996.

ORGANIC MANAGEMENT S.A.

H. Fauser

vertreten durch
S. Fauser und M. Kleefoth
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 63, case 10. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44538/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# PASTEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André. R. C. Luxembourg B 33.377.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 487, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(44539/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# PLATHEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 31.693.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 13 novembre 1996, que:

   Sont réélues administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice
  - Mme M.P. Van Waelem, demeurant à Luxembourg,
  - Mme M.J. Renders, demeurant à Beersel (B),
  - Mme L. Zenners, demeurant à Ingeldorf;

1999

- Est réélue commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999
  - S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(44540/521/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### POLYVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 19.692.

\_\_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 août 1996

#### Troisième résolution

Le mandat d'administrateur de Messieurs Marc Mackel, Claude Schmitz et Marc Lamesch, ainsi que le mandat du commissaire de surveillance, Monsieur Maurice Haupert, est renouvelé pour une période de six ans, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 20 août 1996.

POLYVAL HOLDING S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44541/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# PROJECT MANAGEMENT AND MARKETING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 50.135.

\_\_\_\_\_

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 1996

- Monsieur H.J.J. Moors, administrateur, a été nommé administrateur-délégué de la société avec effet immédiat, pouvant représenter seul la société.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Certifié sincère et conforme PROJECT MANAGEMENT AND MARKETING (LUXEMBOURG) S.A. Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44542/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# PROPINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 26.240.

Les documents de clôture au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

La perte de l'exercice de CHF 439.634,63 vient en diminution du bénéfice reporté de CHF 3.377.236,18. Le bénéfice de CHF 2.937.601,55 est réparti comme suit:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Certifié sincère et conforme Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(44543/020/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# REICHEL IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André. R. C. Luxembourg B 22.947.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(44552/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### PRYCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 46.320.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour PRYCA S.A.

**SOCIETE GENERALE BANK & TRUST** 

**LUXEMBOURG** 

Le domiciliataire

**Signatures** 

(44544/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### **QUERCUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 39.546.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société QUERCUS HOLDINGS S.A. MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

(44545/036/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### RABELCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins. R. C. Luxembourg B 39.984.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

(44546/735/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### RABELCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins. R. C. Luxembourg B 39.984.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 31 octobre 1996, que: l'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable

- Fara Chorfi,
- George Pierce.

L'assemblée a élu en remplacement de Bertrand Assoignons, qui ne souhaite plus le renouvellement de son mandat:

- Michel Thibal, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable, en remplacement de Michel Thibal, qui ne souhaite plus le renouvellement de son mandat:

I.G.C. S.A., demeurant à Luxembourg.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44547/735/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### RAMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins. R. C. Luxembourg B 35.783.

\_

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 5 décembre 1996, que: L'assemblée a élu en remplacement de Bertrand Assoignons, administrateur démissionnaire:

- Michel Thibal, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu en remplacement de Monsieur Michel Thibal, commissaire aux comptes démissionnaire:

- I.G.C. S.A., Luxembourg,

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44548/735/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

## RAMUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 20.057.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 65, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 14 mars 1995, que:

- Le mandat des administrateurs, Mme M.P. Van Waelem, Mme M.J. Renders et Mme L. Zenners expire lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.
- Le mandat du commissaire aux comptes, S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, expire lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(44549/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 46.097.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 20 juin 1995

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Aloyse Scherer jr.

L'assemblée appelle aux fonctions de commissaire aux comptes:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle ordinaire à tenir en 1996.

P. Rochas Administrateur

(44550/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# ROLAND INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 49.601.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 486, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire de la société.

(44553/271/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### ROYAL OAK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 28.047.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société ROYAL OAK S.A.H. FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44554/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### ROYAL OAK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 28.047.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société ROYAL OAK S.A.H. FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44555/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### ROYAL OAK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 28.047.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société ROYAL OAK S.A.H. FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44556/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

# STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. UNI STOREBRAND LUXEMBOURG S.A.).

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 54.439.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of UNI STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, R.C. Luxembourg B 54.439, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 11th of April 1996, published in the Mémorial C, Recueil number 242 of the 14th of May, 1996.

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Mrs Martine Vermeersch, Conseiller principal, residing in Libramont, in the chair

who appointed as secretary Mrs Viviane Stecker, employee, residing in Niederfeulen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That all the shares being registered shares, the present Extraordinary General Meeting has been convened by registered mail to the shareholders on the 11th of December 1996.
  - II.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1. To change the name of the Company to STOREBRAND LUXEMBOURG S.A. and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation (the «Articles») accordingly.
  - 2. To amend the Articles 3, 5 and 15 of the Articles to remove the term «UNI» wherever it appears in these Articles.
- III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- IV.- As appears from the said attendance list, the five hundred (500) shares representing the whole capital are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.
- V.- As a consequence, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company to STOREBRAND LUXEMBOURG S.A. and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation (the «Articles») as follows:

**«Art. 1.** There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name STOREBRAND LUXEMBOURG S.A. (the «Corporation»).»

### Second resolution

The general meeting decides to amend as follows the Articles 3, 5 et 15 of the Articles in order to remove the term «UNI» wherever it appears in these Articles:

- «Art. 3. First paragraph. The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of a Luxembourg collective investment undertaking presently denominated STOREBRAND INTERNATIONAL INVESTMENT FUND (the «Fund») and the issue of statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.»
  - «Art. 5. Second paragraph. The shares have been subscribed to as follows:
- «Art. 15. Third paragraph. In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving STOREBRAND Group or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors at its discretion.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNI STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 242 du 14 mai 1996.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Martine Vermeersch, Conseiller Principal, demeurant à Libramont,

qui désigne comme secrétaire, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 11 décembre 1996.
  - II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la Société en STOREBRAND LUXEMBOURG S.A. et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
  - 2. Modification des articles 3, 5 et 15 des statuts en retirant le terme «UNI» partout où il apparaît dans ces articles.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- IV.- Qu'il appert de la liste de présence que les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.
- V.- Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en STOREBRAND LUXEMBOURG S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1**er. Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de STOREBRAND LUXEM-BOURG S.A. (la «Société»).»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier comme suit les articles 3, 5 et 15 des statuts en retirant le terme «UNI» partout où il apparaît dans ces articles.

«**Art. 3. Premier alinéa.** La Société a pour objet la création, l'administration et la gestion d'un organisme de placement collectif luxembourgeois dénommé STOREBRAND INTERNATIONAL INVESTMENT FUND (le «Fonds») et l'émission de confirmations relatives à la participation dans le Fonds.»

«Art. 5. Deuxième phrase. Les actions ont été souscrites comme suit:

«Art. 15. Quatrième alinéa. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts dans toutes matières, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière que ce soit en rapport avec le Groupe STOREBRAND ou ses filiales ou sociétés associées ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vermeersch, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 95S, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1997.

F. Baden.

(03021/200/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1997.

# STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 54.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.

F. Baden.

(03022/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1997.

#### SCHETRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 8, route du Vin. R. C. Luxembourg B 13.333.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(44564/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### ARTICLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

# **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1. FIGESTA S.A., société de droit suisse, avec siège social à Mies, Vaud (Suisse),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à L-4261 Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 13 novembre 1996;

2. OVERSEAS FILM INVESTMENTS LTD, société de droit britannique, avec siège social à Kingston-upon-Thames, Surrey (Royaume-Uni),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 13 novembre 1996.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les dits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARTICLE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) par la création et l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actinnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un mandataire à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration ou l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Pour la première fois, l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un administrateur-délégué.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
- Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.
- Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

# Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions com	me suit:
1. FIGESTA S.A., prénommée, deux cents actions	200
2. OVERSEAS FILM INVESTMENTS LTD, prénommée, huit cents actions	800
Total: mills actions	1 000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

# Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

# Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Eric Staehli, directeur de société, demeurant à CH-1295 Mies,
- b) Madame Heidi Muller, directrice de société, demeurant à CH-1295 Mies,
- c) Madame Francine Stucker, directrice de société, demeurant à CH-1295 Mies.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille et un.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

DEBELUX AUDIT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille un.

- 3. L'assemblée générale délègue la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Eric Staehli, prénommé.
  - 4. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 94S, fol. 68, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

E. Schlesser.

(44613/227/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

#### FOYER DE LA FEMME, Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-4170 Esch an der Alzette, 98, boulevard J.F. Kennedy.

Constituée par acte du 26 octobre 1930 sous seing privé, passé et enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 1931.

Statutenänderung beschlossen vom Kongress vom 4. Mai 1996

# Art. 1. Name, Zweck, Gesellschaftssitz, Dauer.

Die Gesellschaft führt den Namen LE FOYER DE LA FEMME und bezweckt die Wahrung der moralischen, materiellen und rechtlichen Interessen ihrer Mitglieder und deren Familien, die Verteidigung der Gleichberechtigung der Frau in Staat und Gesellschaft, die Förderung der Bildung auf allen Gebieten sowie die Gründung von sozialen Werken.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4170 Esch an der Alzette, 98, boulevard. J.F. Kennedy.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

# Art. 2. Mitgliedschaft und Beiträge.

Mitglied kann ein jeder werden, ganz gleich welch politischer oder religiöser Richtung er angehört.

Die Mitgliederzahl ist unbegrenzt. Die Mindestzahl der aktiven Mitglieder beträgt drei.

Nur die aktiven Mitglieder haben Stimmrecht.

Durch den Eintritt in die Organisation unterwerfen sich die Mitglieder sämtlichen Statuten, Reglementen und Forderungen, die vom Kongress beschlossen sind.

Der Kongress setzt den jährlichen Mitgliedsbeitrag fest. Dieser beträgt maximal 1.000,- Franken für die aktiven Mitglieder. Der Kongress bestimmt den jährlichen Anteil der Sektionskassen.

Die Mitgliedschaft geht verloren:

- a) durch freiwilligen Austritt aus der Organisation,
- b) durch Nichtzahlung des jährlichen Mitgliedsbeitrags,
- c) durch Ausschluss durch den Kongress.

Der Ausschluss kann nur aus schwerwiegenden Gründen geschehen und zwar dann, wenn die Interessen oder der Ruf der Organisation freiwillig und mit Absicht geschädigt worden sind.

Ausgetretene Mitglieder können bei der Exekutive oder ihrem Sektionsvorstand ihren Wiedereintritt in die Organisation beantragen.

**Art. 3. Aufbau.** Zwecks organisatorischer Vertiefung und Erfassung der verschiedenen lokalen und allgemeinen Probleme werden im Rahmen der Organisation lokale Sektionen gebildet.

Jeder Sektionsvorstand besteht aus mindestens drei Mitgliedern. Er wird alle zwei Jahre, von der jedes Jahr vor dem 31. März stattzufindenden lokalen Generalversammlung, zur Hälfte neugewählt. Die Wiederwahl ist zulässig.

Jeder Sektionsvorstand bezeichnet aus seiner Mitte eine Präsidentin, eine Sekretärin und eine Kassiererin.

Die Posten der Präsidentin, der Sekretärin und der Kassiererin dürfen nicht von ein und derselben Person oder von Angehörigen von ein und derselben Familie besetzt werden.

Die Rechnungsführung ist in allen Sektionen einheitlich und erfolgt nach den Anweisungen der Generalkassiererin. Diese nimmt vor der jeweiligen Sektionsgeneralversammlung die Kontrolle der Kassenführung vor.

Die mit den Kassengeschäften betrauten Mitglieder sind für die ihnen anvertrauten Gelder persönlich haftbar.

Um eine kontinuierliche Aufbauarbeit im FOYER DE LA FEMME zu gewährleisten, wurde eine Jugendsektion, genannt «Foyer des Jeunes» gegründet.

Diese Sektion, deren Vorstand sich aus weiblichen und männlichen Mitgliedern zusammensetzt, hat die gleichen Rechte und Pflichten wie die anderen Sektionen des FOYER DE LA FEMME. Der Mitgliedsbeitrag wird vom Kongress festgesetzt.

Der Kongress kann die Auflösung einer Sektion beschliessen. Dieser Beschluss bedarf der absoluten Stimmenmehrheit.

#### Art. 4. Zentralorgane und Verwaltung.

Die zentrale Leitung und Verwaltung liegen in den Händen:

- a) der Generalversammlung der Organisation, welche zum Unterschied von den lokalen Generalversammlungen den Namen Kongress trägt,
  - b) des Verwaltungsrates, Exekutive genannt,
  - c) des Zentralvorstandes.
  - Kongress.

Der Kongress besitzt alle Befugnisse, welche ihm durch Gesetz und Statuten zustehen. Er befindet insbesondere über die Tätigkeit der Exekutive, die zentrale Kassenführung und die Vermögensverwaltung, setzt die Beiträge fest und beschliesst das Aktionsprogramm für die kommende Periode.

Der Kongress findet alljährlich innerhalb des ersten Halbjahres statt. Er wird von der Exekutive durch Veröffentlichung einer Einladung mit Tagesordnung in der Presse, mindestens 3 Wochen vor dem festgesetzten Termin einberufen.

Anträge zu den auf der Tagesordnung stehenden Punkten müssen wenigstens 10 Tage vor dem Kongress der Exekutive schriftlich zugestellt werden.

Es steht dem Kongress frei, die Dringlichkeit für nicht auf der Tagesordnung stehende Angelegenheiten zu beschliessen. Ein solcher Antrag muss von 25 Kongressmitgliedern unterzeichnet werden.

Ein ausserordentlicher Kongress kann jederzeit von der Exekutive einberufen werden. Wird die Einberufung durch eine an die Exekutive gerichtete, schriftlich formulierte und von einem Drittel der Sektionen unterschriebene Eingabe verlangt, so muss die innerhalb einer Frist von sechs Wochen erfolgen. Die Eingabe muss von der Tagesordnung begleitet sein.

Die Beschlüsse des Kongresses werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Eine Statutenänderung bedarf der absoluten Stimmenmehrheit. Die Abstimmung erfolgt durch die effektiven Sektionsdelegierten.

Jede Sektion hat Anrecht, bei einer Mitgliederzahl

- bis zu 50 Mitgliedern auf 3 Delegierte
- von 50 100 Mitgliedern auf 5 Delegierte
- von 100 200 Mitgliedern auf 7 Delegierte
- von 200 300 Mitgliedern auf 9 Delegierte
- für jede weitere volle Mitgliederzahl von 100 auf 2 Delegierte mehr.

Diese Delegierten werden von den lokalen Sektionsvorständen bestimmt. Ebenfalls können so viele Ersatzdelegierte bestimmt werden, wie die Sektion Anrecht auf wirkliche Delegierte hat.

Ein Bericht über die vom Kongress getroffenen Beschlüsse wird im Bulletin der Organisation und in der Presse veröffentlicht.

- Exekutive.

Die Exekutive besteht aus einer Präsidentin, zwei Vizepräsidentinnen, einer Generalsekretärin, einer Generalkassiererin, einer beigeordneten Generalsekretärin, einer beigeordneten Generalkassiererin und sechs Beisitzenden, die in getrennter, geheimer Wahl vom Kongress auf die Dauer von drei Jahren durch Stimmenmehrheit gewählt resp. wiedergewählt werden. Eine Wahl erübrigt sich wenn keine Gegenkandidatur vorliegt.

Kandidaturen für die vorerwähnten Posten müssen der Exekutive wenigstens 10 Tage vor dem Kongress schriftlich zugestellt werden.

Die Mitglieder der Exekutive sollen ebenfalls in den lokalen Sektionsvorständen tätig sein, jedoch ist dies keine Bedingung für ihre Zugehörigkeit zur Exekutive.

Die Exekutive erledigt die laufenden Geschäfte im Sinne der Kongressbeschlüsse und ist für das Aktionsprogramm der Organisation verantwortlich.

Sie ruft den Zentralvorstand resp. den Kongress ein, welche beide von der Präsidentin resp. einer der Vizepräsidentinnen geleitet werden.

Zur Beratung oder Bearbeitung von besonderen Problemen sozialer, kultureller oder politischer Natur kann die Exekutive Studienkommissionen einsetzen, welche sie aus besonderes qualifizierten Organisationsmitgliedern zusammensetzt.

Ebenfalls kann sie für die bestehenden oder die in Angriff zu nehmenden Organisationsimmobilien, sowie für die humanitären Projekte ein technisches Komitee ins Leben rufen, das mit eigenen Kompetenzen, unter der Verantwortung der Exekutive, selbstständig funktionieren wird.

Die Exekutive tritt, ausser der Ferienzeit, einmal im Monat zusammen, ausserdem so oft es die Präsidentin oder die Mehrheit der Mitglieder für notwendig erachten.

Die Exekutive ist nur beschlussfähig, wenn die Hälfte ihrer Mitglieder anwesend ist. Die Beschlussfassung erfolgt mit Stimmenmehrheit. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme der Präsidentin entscheidend. Im Falle von Vakanz in der Exekutive führen die übrigen Mitglieder die Geschäfte bis zum nächsten ordnungsgemässen Kongress weiter.

Die Präsidentin vertritt die Organisation vor Gericht. Bei Verhinderung oder Vakanz des Postens kann sie nur durch eine der beiden Vizepräsidentinnen ersetzt werden.

Die mit Dritten zu tätigenden Verträge, Eingaben, Rekurse, Generalanweisungen an die Sektionen werden von der Präsidentin resp. einer der Vizepräsidentinnen und der Generalsekretärin oder der Generalkassiererin unterzeichnet. Für die einfache Korrespondenz genügt die Unterschrift der Präsidentin oder einer der obengenannten Vertreterinnen.

- Kassenrevisorinnen.

Der Kongress wählt alle drei Jahre, zugleich mit der Exekutive, drei Kassenrevisorinnen, welche einmal pro Jahr die Buchführung und den Kassenbestand prüfen und dem Kongress Bericht erstatten. Wiederwahl ist zulässig.

- Zentralvorstand.

Der Zentralvorstand besteht aus den Mitgliedern der Exekutive und je 3 Sektionsvertreterinnen, welche von den lokalen Sektionsvorständen bestimmt werden. Diese Zahl kann sich - bei aussergewöhnlichen Anlässen - um ein Drittel erhöhen. Der Zentralvorstand, welcher dazu bestimmt ist, einen regelmässigen, direkten Kontakt zwischen Exekutive und Sektionen zu verwirklichen, hat eine beratende Funktion. Jedoch soll die Exekutive den Beschlüssen dieses Gremiums bei ihren Entscheidungen Rechnung tragen.

Der Zentralvorstand tritt mindestens zweimal im Jahr zusammen.

Er berät über die vorgelegte Tagesordnung, begutachtet oder ergänzt sie.

#### Art. 5. Aenderungen der Statuten.

Eine Statutenänderung kann nur vom Kongress vorgenommen werden.

# Art. 6. Jahresbilanz, Auflösung, Liquidation.

Das Geschäftsjahr beginnt mit dem 1. Januar und endet mit dem 31. Dezember. Die Auflösung der Organisation kann nur erfolgen:

- a) bei absoluter Mittellosigkeit;
- b) wenn der Verband seinen statutarischen Zweck nicht mehr erfüllt oder seinen Verpflichtungen nicht mehr nachkommt.

Wird die Auflösung durch den Kongress beschlossen, so bestimmt dieser drei Liquidatoren und entscheidet über den eventuellen Vermögensüberschuss.

Die am 4. Mai 1996 amtierende Exekutive setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

Präsidentin: Gansen-Bertrang Lily, wohnhaft in Lamadelaine.
Vizepräsidentin: Eveling-Weber Lony, wohnhaft in Niederkorn.
Vizepräsidentin: Thill-Aguilar Jeanny, wohnhaft in Hautcharage.
Generalsekretärin: Schuster-Quaring Ginette, wohnhaft in Bartringen.

Beigeordnete

Generalsekretärin: Biasini-Goetz Jeanny, wohnhaft in Rümelingen.
Generalkassiererin: Flammang-Desorbay Josée, wohnhaft in Lamadelaine.

Beigeordnete

Generalkassiererin: Mathgen-Ferring Marie-Jeanne, wohnhaft in Walferdingen.

Beisitzende: Drews-Freichel Annette, wohnhaft in Luxemburg,

Duprel-Thill Denise, wohnhaft in Hautcharage, Hirsch-Schlime Lina, wohnhaft in Hobscheid, Leus-Colbach Jasmine, wohnhaft in Oberkorn, Nickels Peggy, wohnhaft in Bascharage,

Sander-Bettinger Mariette, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Unterschriften.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1996, vol. 304, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(44611/000/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### CADAKE TRANSPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

# **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Victor Vandenbroeck, capitaine de navire, demeurant à Brecht (B),
- 2) Madame Sonja Knaepkens, sans état, demeurant à Brecht.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CADAKE TRANSPORT INTERNATIONAL S.A. Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Sa durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une ligne maritime, l'affrêtement ainsi que tous types de transport maritimes, fluviaux et navigation sur le Rhin.

Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en cent actions (100) de douze mille cinq cents (12.500,-) francs chacune.

#### Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

 1) Monsieur Victor Vandenbroeck, préqualifié
 50 actions

 2) Madame Sonja Knaepkens, préqualifiée
 50 actions

 Total: cent actions
 100 actions

La somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- **Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.
- Art 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 1997.
- **Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Victor Vandenbroeck, préqualifié,
- b) Madame Sonja Knaepkens, préqualifiée,
- c) Monsieur Alexandre Claessens, économiste, demeurant à Londres.
- 3. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Victor Vandenbroeck, préqualifié.
- 4. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société COMPTABILITY REITER, avec siège à Luxembourg.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Vandenbroeck, S. Knaepkens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996, vol. 828, fol. 83, case 11. - Reçu 12.500 francs.

Pétange, le 5 décembre 1996.

Le Receveur (signé): M. Ries. Pour expédition conforme G. d'Huart

(44616/207/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

#### C.B. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### Ont comparu:

- 1. Monsieur Claudio Buziol, industriel, demeurant à I-31044 Montebelluna, Via Monte Pelmo 12 (Italie), ici représenté par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;
- 2. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,
  - 3. Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de C.B. INTERNATIONAL HOLDING S.A.
  - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

- Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.
- **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à ITL 1.000.000.000,- (un milliard de lires italiennes), représenté par 10.000 (dix mille) actions de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Tout transfert d'actions est soumis à l'approbation préalable du conseil d'administration délibérant à l'unanimité.

En cas de transfert d'actions inter vivos, il est dans tous les cas réservé aux actionnaires un droit de préemption sur l'acquisition, dont le prix est fixé dès à présent au montant correspondant à la quote-part du capital net de la société, tel qu'il résulte du dernier bilan approuvé, majoré de 5 % (cinq pour cent).

Le droit de préemption devra être exercé entièrement pour l'ensemble des actions à transférer, sous peine de déchéance, dans les délais déterminés ci-après.

L'actionnaire ayant l'intention de céder ses actions devra communiquer cette intention par lettre recommandée avec accusé de réception, au conseil d'administration, en précisant le prix exigé ainsi que les conditions de l'offre.

Le conseil d'administration devra, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la lettre recommandée exprimant la volonté de céder les actions, informer les actionnaires de l'offre ainsi que du prix et des conditions afférentes, moyennant lettre recommandée avec accusé de réception envoyé à leur domicile, tel qu'il résulte du livre des actionnaires.

L'exercice du droit de préemption se fera, quant aux actionnaires, moyennant une lettre recommandée envoyée au conseil d'administration dans le délai de déchéance de trente jours à compter de la date de la communication.

Le droit de préemption pourra être exercé au prorata du nombre d'actions libellées au nom de chaque actionnaire dans le livre des actionnaires au moment de l'offre de préemption.

Au cas où certains actionnaires n'exerceraient pas leur droit de préemption dans les délais prévus, les actions pour lesquelles aucun droit de préemption n'aura été exercé seront offertes en préemption par le conseil d'administration dans les quinze jours qui suivent, aux actionnaires ayant exercé leur droit, toujours au prorata des actions détenues, avec l'obligation de procéder à la préemption supplémentaire dans les trente jours qui suivent la date de la nouvelle offre.

Au cas où le droit de préemption ne serait pas exercé dans les délais fixés et pour l'ensemble des actions offertes en vente, les actions seront dans leur intégralité librement cessibles aux conditions proposées, à condition que le transfert se fasse dans les six mois qui suivent la date de l'offre.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec signature de type A et d'un administrateur avec signature de type B.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

# Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

#### Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:	
1. Monsieur Claudio Buziol, prénommé, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	9.998
2. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, prénommée, une action	1
3. Madame Romaine Scheifer-Gillen, prénommée, une action	1
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de ITL 1.000.000.000,- (un milliard de lires italiennes) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1. Monsieur Claudio Buziol, industriel, demeurant à I-31044 Montebelluna, 12, Via Monte Pelmo, (Italie), Président, pouvoir de signature de type A;
  - 2. Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, pouvoir de signature de type B;
  - 3. Monsieur René Lanners, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, pouvoir de signature de type B.

#### Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tetange.

#### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000.

#### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé. R. Scheifer-Gillen, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1996, vol. 94S, fol. 45, case 10. – Reçu 204.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

C. Hellinckx.

(44618/215/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

# BELTON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1. BELTON ENGINEERING S.A.G.L., société de droit suisse, ayant son siège social à CH-6900 Lugano, ici représentée par Monsieur Fons Mangen, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;
- 2. Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken (Luxembourg). La prédite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de BELTON LUXEMBOURG S.A.
- Art. 2. La durée de la société est illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.
  - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.
- Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie de d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, enfin toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.
- **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, nommés pour un terme n'excédant pas six ans, et qui élit un président en son sein.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

- Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

#### Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:	
1. BELTON ENGINEERING S.A.G.L., prédésignée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. Monsieur Fons Mangen, préqualifié, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	
Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte	que la
	I

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1. Monsieur Giuseppe Belvisi, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6970 Ruvigliana/Lugano, 22, Via alla Fontana (Suisse);
  - 2. Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken (Luxembourg);
- 3. Madame Carine Reuter, administrateur de sociétés, demeurant à L-3332 Fennange, 5, rue des Champs (Luxembourg).

#### Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à B-6767 Lamorteau, 1, rue de Montmédy (Belgique).

#### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000.

#### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Le conseil d'administration est autorisé à changer à tout moment l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1996, vol. 94S, fol. 46, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1996.

C. Hellinckx.

(44614/215/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

#### BOUCHERIE SCHARPANTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6140 Junglinster, 21, rue du Village.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux décembre.

Par-devant Maître Émile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

A comparu:

Monsieur René Scharpantgen, maître-boucher, demeurant à Junglinster.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

- **Art. 1**er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une boucherie et la vente de produits alimentaires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
- Art. 3. La société prend la dénomination de BOUCHERIE SCHARPANTGEN, S.à r.l., société à responsabilité limitée.
  - Art. 4. Le siège social est établi à Junglinster.
  - Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-), representé par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Les deux cents (200) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur René Scharpantgen, maître-boucher, demeurant à Junglinster.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

- **Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
  - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut pas les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit. Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
  - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

# Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2. Monsieur René Scharpantgen, prénommé, est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.
  - 3. L'adresse de la société est fixée à L-6140 Junglinster, 21, rue du Village.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Scharpantgen, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 94S, fol. 89, case 9. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

E. Schlesser.

(44615/227/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

## WESTRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid. R. C. Luxembourg B 26.481.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(44610/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### COMMUNICATION ET EDITION CeC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 4, rue de la Montée.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Ont comparu:

- 1. Monsieur Jean-Louis Schlesser, directeur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette,
- 2. Monsieur Edouard Fellens, directeur de société, demeurant à Dudelange,
- 3. Madame Cécile Tabarot, consultant, épouse de Monsieur Jean-Marie Laux, demeurant à Mamer,
- 4. Monsieur Jean-Marie Laux, directeur de société, demeurant à Mamer.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- **Art. 1**er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, la consultation, le conseil, l'élaboration et la commercialisation de tout support publicitaire et médiatique, l'organisation et la gestion de budgets de communication, y compris traduction, toutes relations publiques, organisation et promotion de manifestations culturelles et sportives, foires, expositions, artistes et plus généralement toutes activités directes ou indirectes en relation avec l'objet social.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et en assurer le suivi et la gestion.

Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

- Art. 3. La société prend la dénomination de COMMUNICATION ET EDITION CeC, S.à r.l., société à responsabilité limitée; elle fera le commerce sous la dénomination de CeC, COMMUNICATION ET EDITION.
  - Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.
  - Art. 5. Le siège de la société est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean-Louis Schlesser, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales	125
2. Monsieur Edouard Fellens, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales	125
3. Madame Cécile Laux-Tabarot, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales	125
4. Monsieur Jean-Marie Laux, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.
  - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
- **Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.
- **Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

#### Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Jean-Louis Schlesser, prénommé, gérant technique,
- b) Madame Cécile Laux-Tabarot, prénommée, gérante administrative.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

3. L'adresse de la société sera la suivante:

L-8248 Mamer, 4, rue de la Montée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L. Schlesser, E. Fellens, C. Tabarot, J.-M. Laux, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 94S, fol. 69, case 5. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

E. Schlesser.

(44619/227/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

# GALEA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme MULTISERVICES LIMITED Ltd, avec siège à Douglas, Isle of Man, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
  - 2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre

- **Art. 1**er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de GALEA FINANCE HOLDING S.A. Cette société aura son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'alinéation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.
- **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

# Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société MULTISERVICES Ltd, préqualifiée, mille deu

2) Marie de la financia de la financi

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le capital autorisé est fixé à LUF 10.000.000,-.

Le conseil d'administration est pendant la période légale autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées

- Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.
- Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- Art. 9. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.
- Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 1997.
- Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante-cinq mille francs.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié;
- b) Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à B-Arlon;
- c) Monsieur Marco Theodoli, avocat, demeurant à CH-Lugano.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme DEBELUX AUDIT, S.à r.l., avec siège à Luxembourg.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1996, vol. 828, fol. 92, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart. Pétange, le 11 décembre 1996.

(44622/207/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

#### WEBER & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund. R. C. Luxembourg B 14.582.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 486, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(44609/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### CARGO-TRAILER, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Joseph dit Joé Sidon, employé privé, demeurant à L-4055 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard Winston Churchill;
- 2) Madame Pierrette Krecké, épouse Sidon, institutrice, demeurant à L-4055 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard Winston Churchill.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CARGO-TRAILER.

Cette socele aura son siège à Foetz. Sa durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de remorques et de véhicules, la location de véhicules utilitaires sans chauffeur, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250,-) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

# Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

 1) Monsieur Joseph dit Joé Sidon, préqualifié
 1.249 actions

 2) Madame Pierrette Krecké, épouse Sidon, préqualifiée
 1 action

 Total: mille deux cent cinquante
 1.250 actions

Les actions ont été libérées à vingt-cinq pour cent (25 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents (312.500,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

- **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.
- Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.
- Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.
- La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de trois administrateurs.
- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder trois ans. Ils sont rééligibles.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- **Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour férié, et pour la première fois en 1997.
- **Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille (50.000,-) francs.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Joseph dit Joé Sidon, employé privé, demeurant à L-4055 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard Winston Churchill,
- b) Madame Pierrette Krecké, épouse Sidon, institutrice, demeurant à L-4055 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard Winston Churchill,
  - c) Monsieur Jean Redlinger, cultivateur, demeurant à L-7392 Blaschette, Klingelscheuer.
  - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La S.à r.l. PRESTA-SERVICES avec siège à L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich.

- 4. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Joé Sidon, préqualifié.
- 5. Le siège social de la société est fixé à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Sidon, P. Krecké, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1996, vol. 828, fol. 76, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Pétange, le 29 novembre 1996.

Le Receveur (signé): M. Ries. Pour expédition conforme G. d'Huart

(44617/207/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

# **DELPO-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

# STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur David Delposen, administrateur de sociétés, demeurant à Mexy;
- 2) Monsieur Gregory Delposen, administrateur de sociétés, demeurant à Mexy.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DELPO-LUX S.A.

Cette société aura son siège à Bertrange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple dècision du Conseil d'Administration.

Sa durée est illimitée.

- **Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, la vente, l'échange, la location, la promotion et la gérance d'immeubles, l'exploitation d'une pépinière, le commerce de plantes et fleurs naturelles et artificielles, la vente de tous articles de la branche et dérivés, l'aménagement d'abords, parcs et jardins, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, et financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.
- **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur David Delposen, préqualifié, cinq cents actions	500
2) Monsieur Gregory Delposen, préqualifié, cinq cents actions	500
Total: mille actions	000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

- **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.
  - Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- **Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.
- **Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 1997.
- **Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Gregory Delposen, préqualifié;
- b) Monsieur David Delposen, préqualifié;
- c) Madame Anne Marie Conesa, ménagère, demeurant à Mexy.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, avec siège à Luxembourg.

- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-8080 Helfent-Bertrange, 36, route de Longwy.
- 5.- Est nommé administrateur-délégué, Monsieur David Delposen, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle. Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Delposen, D. Delposen, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 1996, vol. 828, fol. 65, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 novembre 1996. (44621/207/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

G. d'Huart.

### SAN BERNARDINO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 25.134.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour la société SAN BERNARDINO S.A.H. FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(44563/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

#### SHELIN LTD.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxemburg, 56, rue Beaumont.

Der neue Firmensitz lautet wie nachstehend: IMMO-BISTRO 56, rue Beaumont L 12 B L-1661 Luxemburg.

Luxemburg, den 10. Dezember 1996.

Pour SHELIN LTD IMMO-BISTRO Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44570/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

### SIMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours. R. C. Luxembourg B 49.362.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Un administrateur.

(44571/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1996.

### SOCIETE DE GESTION DU ROMINVEST INTERNATIONAL FUND, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 9.197.

# AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DE ROMINVEST INTERNATIONAL FUND

La Société de Gestion, en accord avec la Banque Dépositaire, a décidé:

. de modifier la dénomination des classes A et R qui s'appelleront dorénavant respectivement ROMINVEST INTERNATIONAL FUND - Universal Index et ROMINVEST INTERNATIONAL FUND - Pacific Index

. de réorienter la politique d'investissement de toutes les classes

. de porter à 0,375% la commission de gestion trimestrielle due à la Société de Gestion par les classes A, F, G, L, O, R et U.

Il s'ensuit que les articles 1er et 14 du Règlement de Gestion ont été modifiés.

Le Règlement de Gestion coordonné a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

La Banque Dépositaire

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

La Société de Gestion

LA SOCIETE DE GESTION DU ROMINVEST

INTERNATIONAL FUND

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1997, vol. 488, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01640/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1997.

### **AUDIOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 27.301.

Les actionnaires de la société anonyme AUDIOLUX sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu vendredi, le 14 mars 1997 à 10.00 heures au siège de LE FOYER ASSURANCES, COMPAGNIE LUXEM-BOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les points suivants:

#### Ordre du jour:

- I. Cession des titres CLT détenus par AUDIOLUX aux actionnaires institutionnels selon un rapport de cession établi par un expert indépendant.
- II. 1. Réduction du capital social de LUF 1.700.000.000,- représenté par 170.000 actions pour un montant au maximum de LUF 1.131.760.000,- par le rachat d'au maximum 113.176 actions. Réduction de la réserve légale de LUF 170.000.000,- pour un montant maximum de LUF 113.176.000,-. Le Conseil d'administration est autorisé à réaliser la réduction de capital et la réduction de la réserve légale en fonction des demandes de rachat présentées par les actionnaires. Le prix de rachat sera fixé en fonction d'une situation arrêtée à une date n'étant pas antérieure à un mois de la fixation du prix. Le prix de rachat par action Audiolux sera constitué par 19 actions Audiofina plus une soulte en numéraire. Ce prix sera vérifié par la Compagnie Fiduciaire. Le Conseil d'administration est autorisé à fixer la date à laquelle les actionnaires qui opteront pour le rachat auront à se déclarer et les formalités qu'ils auront à accomplir pour en bénéficier. Le Conseil d'administration est autorisé à réaliser la réduction de capital selon la procédure prévue, à faire acter par un notaire la modification consécutive des statuts ainsi qu'à procéder à l'annulation matérielle des titres et à apporter les modifications nécessaires au registre des actionnaires.
  - 2. Ratification de la décision du Conseil d'Administration de procéder à la cession de titres Audiofina nécessaire pour absorber des rompus dans le cadre de la liquidation partielle de AUDIOLUX S.A.
- III. Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mars de chaque année, à 11.00 heures, et pour la première fois en 1998. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 14 des statuts, déposer leurs titres pour mardi, le 11 mars 1997 au plus tard, auprès de la

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
- BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 14 des statuts; les procurations doivent être déposées auprès des mêmes banques mardi, le 11 mars 1997 au plus tard.

S'agissant de l'Assemblée générale extraordinaire, le Conseil d'administration attire l'attention des actionnaires sur les points suivants:

- 1. Le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire, le rapport de l'expert indépendant visé au point 1, ainsi qu'une situation financière au 31 décembre 1996 sont disponibles au siège social de la société huit jours avant l'Assemblée générale extraordinaire.
- 2. Les décisions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire doivent être prises à une majorité des 4/5 au moins des voix attachées à toutes les actions en circulation.

Pour le Conseil d'Administration

F. Tesch

I (00498/000/49)

Président

# SAPRI, SOCIETE ANONYME POUR LA RECHERCHE D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 15.550.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo, le mardi 11 mars 1997, à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 1996;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996;
- 3) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Divers.

I (00324/546/17) Le Conseil d'Administration.

#### **TECHNOVENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 2.622.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mars 1997 à 14.30 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

I (00144/006/16)

## BURBANK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.751.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mars 1997 à 11.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

I (00149/006/16)

Le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration.

# S.A.P.F.I., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 4.549.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 17 mars 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (00214/534/15)

Le Conseil d'Administration.

# SORANO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.109.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 18 mars 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (00216/534/15)

Le Conseil d'Administration.

# S.A.B.E.G.H.I.N., BUREAU ECONOMIQUE DE GESTION ET HOLDING INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo. R. C. Luxembourg B 15.543.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo, le mardi 11 mars 1997, à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 1996;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996;
- 3) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Divers.

I (00325/546/18) Le Conseil d'Administration.

#### SPRINGFLOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 9.547.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mars 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (00379/534/15) Le Conseil d'Administration.

## COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DE CREDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. R. C. Luxembourg B 11.361.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société qui se tiendra à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, le mardi 11 mars 1997 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels 1996.
- 2. Divers.

Les liquidateurs du patrimoine l (00462/000/14) Signature

# SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 8.202.

### **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS**

of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (the «company») originally planned for 14th February 1997 at 11.00 a.m., will now be held at the registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, at 11.00 a.m. on Wednesday 12th March, 1997, for the purpose of considering and voting upon the following matters:

### Agenda:

1. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the company, replacing at the end of the text of the 22nd line of this article the full stop by a comma, and adding the following text:

«other than in those classes of share where pursuant to Danish real-interest-law (paragraph 3 c, section 1) the investment policy disclosed in the prospectus prohibits the class of share from investing in bonds, convertible bonds and collective investment undertakings of the open-ended type.»

- 2. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the company, replacing at the end of the text of the 51st line of this article the full stop by a comma, and adding the following text:

  «other than in classes of share where pursuant to the investment policy declared in the prospectus, the class of share is prohibited from investing in collective investment undertakings of the open-ended type.»
- 3. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the company, deleting and replacing the two last paragraphs with the following text:
  - «In any single class the aggregate amount of cash and underlying value of hedging instruments must not exceed twenty-five per cent of the remaining net assets.
  - In these classes the aggregate value of the commitments relating to the use of financial instruments may not exceed the estimated market value of the assets to the hedged.»
- 4. Any other business.

#### Voting

Resolution on the items of the agenda of the Extraordinary General Meeting will require a quorum of 50 per cent and a majority of 3/4 shareholders present or represented at the meeting voting in favour.

Registered shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive no later than 10th March 1997.

In order to take part in the meeting of 12th March 1997, the owners of bearer shares must deposit their shares five business days before the meeting at the registered office of the company as set out above, or with:

Securities Department SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 33, Gutter Lane, London ECV2 8AS.

Separate proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can be obtained by bearer shareholders from the registered office of the company.

I (00482/257/38) The Board of Directors.

# **HELEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 37.283.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 18 mars 1997 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00458/009/18) Le Conseil d'Administration.

## GAMMAFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 33.222.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

# I'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le jeudi 13 mars 1997 à 17.30 heures, au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
- 2. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
- 4. Affectation des résultats de l'exercice.
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
- 6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
- 7. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de:

Au Grand-Duché de Luxembourg:

- FORTIS BANK LUXEMBOURG.

En Belgique:

- CGER-ASLK BANK S.A.

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (00455/011/29)

### BELUBOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.219.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le jeudi 13 mars 1997 à 15.00 heures, au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
- 2. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
- 4. Affectation des résultats de l'exercice.
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
- 6. Démission d'un administrateur.
- 7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
- 8. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de:

Au Grand-Duché de Luxembourg:

- FORTIS BANK LUXEMBOURG.

En Belgique:

- CGER-ASLK BANK S.A.;
- COOPERATION OUVRIERE BELGE, BANQUE D'EPARGNE SC (COB);
- BANQUE NAGELMACKERS 1747;

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (00454/011/32)

### SHORTFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.591.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

# I'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le jeudi 13 mars 1997 à 16.30 heures, au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
- 2. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
- 4. Affectation des résultats de l'exercice.
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
- 6. Démission d'un administrateur.
- 7. Renouvellement du mandat d'un administrateur.
- 8. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
- 9. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de:

Au Grand-Duché de Luxembourg:

- FORTIS BANK LUXEMBOURG.

En Belgique:

- CGER-ASLK BANK S.A.;
- COOPERATION OUVRIERE BELGE, BANQUE D'EPARGNE SC (COB);
- BANQUE NAGELMACKERS 1747;

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (00453/011/33)

### PANELFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.232.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le jeudi 13 mars 1997 à 17.15 heures, au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996
- 2. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
- 4. Affectation des résultats de l'exercice.
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
- 6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
- 7. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de:

Au Grand-Duché de Luxembourg:

- FORTIS BANK LUXEMBOURG.

En Belgique:

- CGER-ASLK BANK S.A.

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (00452/011/29)

# FLEXIFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 44.523.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le jeudi 13 mars 1997 à 10.00 heures, au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
- 2. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
- 4. Affectation des résultats de l'exercice.
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
- 6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
- 7. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de:

Au Grand-Duché de Luxembourg:

- FORTIS BANK LUXEMBOURG.

En Belgique:

- CGER-ASLK BANK S.A.

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (00451/011/29

### E.B.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 40.613.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 17 mars 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00381/009/17) Le Conseil d'Administration.

# **BULFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 46.496.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 mars 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00384/009/18) Le Conseil d'Administration.

## FIGURA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 10.600.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 4 mars 1997 à 11.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
- 6. Divers.

II (00370/011/16) Le Conseil d'Administration.

### FINANCIAL HELP COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 28.190.

Les actionnaires sont priés d'assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mars 1997 à 10.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (00148/006/15)

Le Conseil d'Administration.

### **COPARTIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 37.627.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 3 mars 1997 à 11.00 heures au siège social de la société, et qui aura pour

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
- approbation des bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1996;
- affectation des résultats;
- quitus à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes;
- nominations statutaires;
- divers.

II (00222/560/16)

Le Conseil d'Administration.

#### SWINDON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 56.747.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 3 mars 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 1996.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

II (00225/060/14)

Le Conseil d'Administration.

## FOGGY BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 56.683.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 mars 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996. Affectation du résultat.
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

II (00366/000/14) Le Conseil d'Administration.

#### FOOD QUALITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 45.845.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mars 1997 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du iour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

II (00235/045/16)

Le Conseil d'Administration.

# **HOBUCH FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 28.223.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 5 mars 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 30 novembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00310/009/17) Le Conseil d'Administration.

## MINUSINES, Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 8, rue Hogenberg. R. C. Luxembourg B 3.825.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mars 1997 à partir de 10.00 heures au EURO-PLAZA HOTEL (Anciennement HOLIDAY INN), 6, rue Fort Niedergruenewald (plateau Kirchberg), Salon Guillaume, L-2015 Luxembourg.

### Ordre du jour:

- 1. Vote sur l'application à faire de l'article 21, alinéa 2, des statuts en considération des dispositions de l'article 67 (3) et (4) de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée par la loi du 7 septembre 1987.
- 2. détermination du nombre d'administrateurs appelés à composer le conseil d'administration,
- 3. confirmation des nominations des administrateurs élus à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 octobre 1996, le cas échéant complètement du conseil d'administration; arrêté de la composition du conseil d'administration.

II (00364/000/18) Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg